GRAND CONSEIL **Q 4184**
de la République et canton de Genève

Signataire : Louise Trottet

Date de dépôt : 26 novembre 2026

Question écrite

Après le rapport M 2888-B : quelle suite pour les sucreries aux caisses de supermarché ?

Cette motion datant de 2022, qui demandait au Conseil d'Etat de se saisir de la question des sucreries aux caisses des supermarchés, avait fait l'objet d'un large soutien parlementaire. Et, en 2024, le Conseil d'Etat avait répondu ainsi à la motion[1] : « (…) *Le Conseil d'Etat est favorable à la proposition de rencontrer directement les grandes enseignes de distribution pour une première discussion politique. Il prévoit également d'appuyer sa démarche par une étude mesurant l'impact à l'échelle locale d'une telle mesure sur les comportements d'achat et les dépenses globales des consommateurs* (…) ». Dans la même réponse, le Conseil d'Etat avait également affirmé son soutien au principe d'une taxe sur les boissons sucrées, « *suite à l'examen juridique positif de la faisabilité d'une telle taxe au niveau cantonal* ». L'idée d'une taxe sur les boissons sucrées avait finalement été abandonnée par le Conseil d'Etat, qui avait voulu la lier au contreprojet à l'initiative sur les soins dentaires, avant de renoncer en argumentant des craintes sur un défaut d'unité de la matière que cela aurait pu causer[2]. Depuis, l'initiative sur les soins dentaires a échoué à 50 voix près en votation populaire ; et les caisses des supermarchés sont toujours aussi bien garnies en douceurs (98% d'entre elles selon une récente étude de la FRC[3]) ciblant les enfants et les jeunes de manière parfaitement assumée, comme démontré par cette même étude. Or

1 https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02888B.pdf
2 https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13609.pdf
3 https://www.frc.ch/99-des-aliments-pour-enfants-vendus-aux-caisses-sont-deconseilles-par-loms

l'emplacement de vente d'une marchandise joue un rôle déterminant dans les comportements d'achat, bien plus que la demande intrinsèque.

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Quelles stratégies sont envisagées, tant sur le volet de régulation que sur celui de la fiscalité, afin de répondre aux demandes de cette motion qui reste toujours autant d'actualité, et que le parlement comme l'exécutif avaient pourtant soutenue ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.